



UNION DES FÉDÉRATIONS DE TRANSPORT
68, rue Cardinet 75017 Paris - Tél. : 01 47 66 49 68 - Télécopie : 01 46 22 25 60
e-mail : uft@club-internet.fr

Paris, le 04 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections CPNE : l'UFT condamne et regrette le blocage

Le 9 novembre 2015, Michel Chalot a été élu au poste de Président de la CPNE dont il assumait auparavant la Vice-Présidence. Le poste de Vice-Président, qui revenait alors à un représentant d'une organisation syndicale du fait de l'alternance, était resté vacant faute de majorité pour un candidat.

Le 9 février 2016, le candidat présenté par la CFDT, Denis Schirm, a été élu Vice-Président de la CPNE.

Le 19 février 2016 un recours contre cette élection a été porté devant le tribunal administratif par la CFTC.

Un nouveau blocage de l'institution est donc à craindre, alors même que tous les partenaires sociaux clament haut et fort leur volonté de redonner à la CPNE la place prépondérante qui lui revient de droit dans la politique de branche. Ce rôle a d'ailleurs été récemment renforcé par la loi sur la Formation professionnelle.

L'UFT condamne cette prise en otage de la CPNE pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les enjeux de la Formation professionnelle.

L'UFT regroupe :

- la CSD (Chambre syndicale des entreprises de déménagements et garde-meubles de France)
- la CNSA (Chambre nationale des services ambulances)
- la FNTR (Fédération nationale des transports routiers)
- la FNTV (Fédération nationale des transports de voyageurs)
- la FEDESFI (Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire)
- l'UNION TLF (Fédération des entreprises de transport et logistique)

